



**ARRETE DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
ET RESTRICTION DE CIRCULATION**

**104 rue Lamartine  
Société SATCOMS  
Le Vendredi 11 Mars 2022**

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SATCOMS Concept Energie, demeurant 18 Chemin de la Croisette à Roeux- 62118, visant à obtenir l'interdiction de stationnement et la restriction de circulation au droit des travaux du 104 rue Lamartine, afin d'effectuer un branchement électrique en façade pour Enedis,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera restreinte le Vendredi 11 Mars 2022 au droit des travaux du 104 rue Lamartine, sauf riverains, services de secours d'urgence et de police.

**ARTICLE 2** : Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de la zone de danger.
- La protection et le libre passage des piétons devront être assurés.

**ARTICLE 3** : L'entreprise SATCOMS Concept Energie est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4** : La signalisation réglementaire sera posée par les soins et sous la responsabilité de l'Entreprise SATOMS à Roeux.

**ARTICLE 5** : Mrs le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le vingt-deux février deux mil vingt-deux.

Le Maire,  
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

[mairie@ville-mazingarbe.fr](mailto:mairie@ville-mazingarbe.fr) | [www.ville-mazingarbe.fr](http://www.ville-mazingarbe.fr)

